

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 10 avril 2025

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants		
23	22	23	25 mars 2025	25 mars 2025

**Délibération n° 2025 04 03** : Approbation du prix de vente des cavurnes

L'an deux mille vingt-cinq, le **jeudi 10 avril** à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Christophe FOLOPPE, Maire.

**Membres présents** : Isabelle DUMONT, Julien CHAMPION, Valérie RIVÉ, Jean-Yves BOUCARD, Martine HERMANNNS, Philippe CLAIR, Nadia MORIN, Hervé THOPRIEUX, Monique FRADET, Thierry CHARNEAU, Cédric ROUSSEAU, Christèle ROBLIN, Sébastien ROCCHI, Jany JONEAU, Mickaël BOUYER, Delphine VINET, Steven LARGEAUD, Jean-François MALTERRE, Berend KAMP, Gwenaëlle DENIS, Jean-Pierre PARONNEAU.

**Membres absents non représentés** : Néant

**Membres absents représentés** : Martine YVON (donne pouvoir à Mickaël BOUYER).

**Secrétaire de séance** : Valérie RIVÉ

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales,

Parmi les solutions funéraires, on distingue les terrains, les cases de columbarium, les arbres du souvenir, la dispersion des cendres dans un jardin du souvenir et les cavurnes. Actuellement, sur notre commune, dans chacun des deux cimetières, les solutions proposées sont les terrains, les cases de columbarium et la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir.

**Considérant** les demandes de plus en plus nombreuses des familles et pour faire évoluer les offres qui leur sont faites dans le cadre de la gestion des cimetières, il est proposé des cavurnes (petits caveaux en polymère enterrés pouvant contenir 4 urnes avec une plaque de béton et une plaque de marbre).

L'achat d'un cavurne est de 275€ TTC, auquel il faut rajouter le terrain (60X60) et les travaux de la pose. Une étude auprès de plusieurs communes montre que les tarifs varient entre 350€ et 550€ pour 10 ans, entre 600€ et 1000€ pour 30 ans et entre 1000€ et 1800€ pour 50 ans. Sachant que le prix pour une case dans l'un des columbariums est de 500€ pour 30 ans uniquement.

Il est proposé :

Conditions	Cavurne pour 30 ans	Cavurne pour 50 ans
Résident commune	500€	700€
Hors commune avec attache	600€	800€

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Donne acte** au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Fixe** les prix, les durées et les conditions de ventes d'un cavurne dans les cimetières de la commune comme indiqué ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication, l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire ou d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Poitiers – Hôtel Gilbert – 15 rue de Blossac – CS 80541 – 86020 Poitiers Cedex ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site <https://www.telerecours.fr/>.

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.  
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,



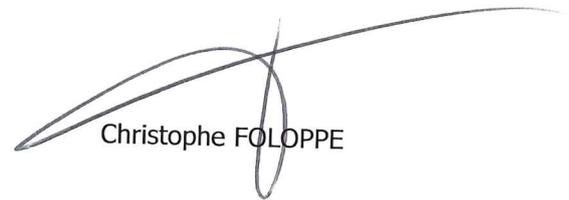
Valérie RIVÉ



SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 10 avril 2025

Le Maire,



Christophe FOLOPPE

**Affiché et publié le**  
**Envoyé au Contrôle de Légalité le**